

## **298-10-2021 Réponse au comité de survie de l'église Saint-Calixte**

Lors de la rencontre du 15 octobre dernier avec le comité de survie, les personnes présentes demandaient un moratoire d'un an. En présumant que l'autorisation pour la vente du presbytère se réalisera en 2022, nous prévoyons environ un an avant d'en arriver à une finalité. Nous considérons que le comité de survie aura tout le temps voulu pour faire avancer leur dossier. De plus, pour l'église St-Calixte, un délai de 5 ans doit être respecté également suite à l'obtention de la subvention en 2018 ce qui nous mène en 2023.

Considérant la formation du Comité de survie de l'église St-Calixte et de leur statut non officiel ;

Considérant les vérifications qu'ils désirent accomplir;

Considérant qu'ils sont en attente d'une subvention en mars 2022 qui pourra éclairer les paroissiens sur les possibilités d'utilisation de l'église St-Calixte que ce soit par les municipalités ou tout autre collaborateur;

Considérant que les propositions faites par le comité de survie pour l'aménagement de bureaux à l'église St-Calixte ne sont pas validées par des données vérifiées par des professionnels (architecte, entrepreneurs, etc.), nous considérons qu'il est prématuré d'altérer la structure interne ou externe afin de préserver l'état patrimonial de l'église St-Calixte ;

Considérant que la vente du presbytère fait partie d'un dossier prioritaire pour notre Fabrique;

Considérant que la vente de l'église d'Inverness et de St-Pierre-Baptiste fait partie également de nos dossiers prioritaires qui viendra alléger le fardeau financier de ces communautés.;

Considérant l'impératif du dépôt du PDI au Diocèse pour l'avancement des dossiers mentionnés ci-haut;

Considérant les finances de la paroisse Notre-Dame-des-Érables communauté de Plessisville et la vente présagée du presbytère;

Considérant que le comité de survie désire avoir un représentant de Plessisville sur le conseil de fabrique;

Considérant que l'Assemblée de fabrique désire se départir de l'église St-Calixte, au plus tard le 31 janvier 2024, afin de ne plus avoir à leur charge tous les frais inhérents à ce bâtiment;

Considérant le regroupement de tous les registres des neuf communautés au bureau administratif de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables et la difficulté à faire des recherches tel que mentionné à la rencontre du 15 octobre 2021;

Après discussion, il est proposé par Diane St-Pierre et résolu :

- De promouvoir le Plan directeur immobilier (PDI) tel que présenté;
- De garder les deux églises de Plessisville soit l'église St-Calixte et Notre-Dame-de-Fatima pour un certain temps;
- De poursuivre les négociations pour la vente du presbytère;
- De poursuivre les rencontres des paroissiens dans nos communautés pour la continuité du Plan directeur immobilier (PDI);
- D'informer les conseils municipaux de la ville et paroisse de Plessisville sur les discussions présentement en cours;
- D'inviter spécifiquement les paroissiens de la ville et paroisse de Plessisville pour les informer des discussions et démarches en cours concernant leurs églises;
- Lorsque la vente du presbytère sera officielle, aménager les locaux de l'église Notre-Dame-de-Fatima afin d'accueillir les bureaux administratifs de la paroisse tel que mentionné au PDI;
- Lors des prochaines élections au conseil de fabrique en décembre prochain, advenant que la communauté de Plessisville se retrouvait sans représentant officiel, nos règlements permettent qu'un observateur soit présent lors des rencontres. Cependant ce dernier n'a pas droit de vote;
- Il est également convenu que tous les échanges qui devront se faire avec le comité de survie, se feront dorénavant avec leur porte-parole, M. Richard Côté.
- D'embaucher une personne qui fera l'entrée de tous les registres officiels sur support informatique afin de faciliter la recherche.

Adopté à l'unanimité